



NOUVEAUTÉS DANS LES PRODUITS DE PHYTOPROTECTION POUR LES LÉGUMES DE SERRE

Ce bulletin est un complément d'information au bulletin d'information **No 08** du 28 mai 2013 sur les pesticides homologués dans les légumes de serre. À cette liste, s'ajoute maintenant :

- un bioinsecticide (MET52 EC)
- un biofongicide (poudre BIOTAK)
- deux extensions d'utilisation (l'acaricide SHUTTLE 15 SC et le fongicide SWITCH 62.5 WG)
- des précisions sur l'utilisation de l'insecticide TROUNCE.

Le bioinsecticide MET52 EC

Le MET52 EC contient des spores du champignon entomophage *Metarhizium anisopliae*, souche F52. Une formulation granulaire à mélanger aux terreaux était déjà sur le marché depuis quelques années; maintenant, un produit liquide pour pulvérisation sur le feuillage est offert.

Il est **homologué contre les aleurodes dans la tomate et contre les thrips dans le poivron, les fraises et les zuchinis** à une dose variant de 0,5 à 5,0 litres par 1 000 litres d'eau. Les plus fortes concentrations sont pour de plus grandes infestations. Un intervalle de 5 à 10 jours entre les traitements est recommandé. On pulvérise jusqu'au point de ruissellement.

Aucun délai de réentrée et avant la récolte n'est exigé.

Une fois le bioinsecticide pulvérisé sur le feuillage, les insectes qui entrent en contact avec le produit deviennent « contaminés » par celui-ci. Les spores du champignon pénètrent l'exosquelette de l'insecte et l'envahiront complètement, jusqu'à ce que mort s'ensuive! Le processus prend de 3 à 7 jours sous des conditions normales.

Le MET52 EC doit préférablement être utilisé au début des infestations.

On l'applique avec l'équipement normal de pulvérisation; le « pulse fogger » ne convient pas. Attention : le mélange doit toujours être en agitation; donc, tous les pulvérisateurs ne conviennent pas.

Comme il s'agit d'un champignon, on ne doit pas faire de mélange avec des fongicides ou appliquer un fongicide peu de temps après un traitement au MET52 EC.

La poudre biofongicide **BIOTAK**

Le produit contient une bactérie, *Bacillus subtilis*, souche MBI 600. On connaît déjà *B. subtilis* dans les biofongicides RHAPSODY ASO et CEASE mais, dans ces deux cas, il s'agit plutôt de la souche QST 713.

Le produit est homologué dans les légumes et les cultures ornementales en serre.

BIOTAK sera principalement utilisé pour un mélange dans les terreaux et les substrats de culture (ex. : terreaux avec sol ou à base de mousse de tourbe) afin de prévenir ou de diminuer les problèmes de fonte des semis et de maladies des racines causées par *Fusarium* spp., *Rhizoctonia solani* et *Pythium* spp. Les bactéries coloniseront les racines des plantes et préviendront les maladies précitées, ce qui renforcera leur système racinaire.

La recommandation est de mélanger 400 grammes de BIOTAK dans 100 litres d'eau pour traiter 175 mètres cubes de terreau/substrat.

Extension d'étiquette de l'acaricide **SHUTTLE 15 SC** pour l'aubergine

L'acaricide SHUTTLE 15 SC (acéquinocyl), récemment homologué sur tomate, poivron et concombre de serre, voit son utilisation maintenant permise sur l'**aubergine de serre**.

Le SHUTTLE 15 SC a un effet rapide et résiduel. Tous les stades des tétranyques sont affectés. Un minimum de 21 jours entre les traitements est exigé et un maximum de 2 traitements par culture est permis.

Délai avant récolte : 1 jour.

L'effet sur les auxiliaires et les bourdons n'est pas encore bien documenté; il serait toutefois peu toxique envers *Phytoseiulus*. Consultez votre fournisseur d'auxiliaires afin de ne pas créer trop de problèmes sur les parasites et les prédateurs utiles.

Extension d'étiquette pour le fongicide **SWITCH 62.5 WG**

Le fongicide SWITCH 62.5 WG est composé de 2 matières actives, le cyprodinile et le fludioxonil. On parle ici d'un produit persistant (surtout le fludioxonil) qui a un large spectre d'action.

Le SWITCH 62.5 WG était déjà homologué dans les concombres et les poivrons contre le blanc. Il s'ajoute maintenant les usages suivants :

- contre le **blanc et la moisissure grise dans la tomate de serre**. Délai : 1 jour avant récolte.
- contre le **blanc dans la laitue de serre**. Délai : 1 jour avant récolte.

On recommande de ne pas faire plus de 2 traitements consécutifs. Seulement 3 traitements sont permis par cycle de culture, sauf 2 dans le cas de la moisissure grise dans la tomate afin de prévenir le développement de résistance.

Précisions sur l'utilisation de l'insecticide TROUNCE

L'insecticide TROUNCE est un mélange de savon insecticide (sels de potassium d'acides gras 20 %) et de pyréthrinés (0,2 %).

Son étiquette mentionne : « Pour la suppression des populations de pucerons, cochenilles, tétranyques, aleurodes, cochenilles des hespérides, psylles, tenthrèdes limaces du rosier, tenthrèdes limaces, perce-oreilles, coléoptères, chenilles et autres insectes sur les légumes, les arbres fruitiers, les arbustes, les arbres ornementaux, **dans les plantations en serre et d'intérieur** ainsi que sur les herbes et épices. ».

Nous avons demandé un avis à Santé Canada afin de savoir si la mention « plantations en serre... » signifie que l'usage est permis sur les légumes de serre courants (tomate, poivron, aubergine, concombre et laitue). La réponse de Santé Canada est qu'après l'analyse de cette étiquette, on peut conclure que la mention « plantes de serre ou d'intérieur » est **assez générale pour inclure tous les légumes et les plantes ornementales produits en serre.**

Comme résultat, nous « gagnons » un insecticide (acceptable en agriculture biologique) contre les pucerons, cochenilles, tétranyques, aleurodes, perce-oreilles, coléoptères, chenilles et autres insectes.

Le TROUNCE est un produit à action et à dégradation rapides. On doit bien couvrir le feuillage et, idéalement, les insectes aussi. Le traitement doit être fait lorsque les conditions permettent un séchage lent du produit (ex. : le matin ou en fin de journée).

Le délai avant récolte est de 1 jour.

Même si ce produit n'a pas beaucoup d'effet résiduel, il demeure toxique sur le coup envers les auxiliaires et les bourdons à cause de son effet général non spécifique.

Un usage utile de ce produit serait de diminuer des populations d'insectes et d'acariens trop importantes pour introduire des auxiliaires ou pour usage dans les endroits des serres trop infestés pour les auxiliaires. L'introduction ou la réintroduction des auxiliaires peut s'effectuer quelques jours seulement après un traitement au TROUNCE.

Texte rédigé par :

André Carrier, agronome, M. Sc., MAPAQ, direction régionale de la Chaudière-Appalaches

LE GROUPE D'EXPERTS EN PROTECTION DES CULTURES EN SERRES

ANDRÉ CARRIER, agronome
Avertisseur – légumes de serre

MICHEL SENÉCAL, agronome
Avertisseur – floriculture en serre

Direction régionale de la Chaudière-Appalaches, MAPAQ
Tél. : 418 386-8116, poste 1517

Direction régionale de Montréal-Laval-Lanaudière, MAPAQ
Tél. : 450 589-5781, poste 5033

Courriel : andre.carrier@mapaq.gouv.qc.ca

Courriel : michel.senecal@mapaq.gouv.qc.ca

Édition et mise en page : Louise Thériault, agronome et Alexandra Tremblay, RAP

© *Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document :*
Réseau d'avertissements phytosanitaires – Bulletin d'information No 14 – Cultures en serres – 12 août 2013